



Juin 2019

Cher parent/tuteur, chère tutrice,

À partir du 13 juin 2019, les écoles privées et confessionnelles, ainsi que les programmes de garde d'enfants de New York ne peuvent plus accepter des demandes de dispense vaccinale pour motifs religieux vu qu'ils doivent se conformer aux exigences scolaires en matière de vaccination. Cette loi s'applique aux élèves des classes du Pré-Kindergarten au 12e grade et à tous les services de garde d'enfants. Les écoles et les programmes de garde d'enfants continueront à accorder des dispenses médicales.

Pour ce qui est des enfants qui participent aux programmes d'été ou de l'année entière

Les enfants ayant une dispense pour motifs religieux qui vont fréquenter une garderie, une école publique, privée ou confessionnelle pendant l'été doivent maintenant prendre la première dose, en fonction de leur âge, d'une série de vaccins d'ici le 28 juin 2019 pour qu'ils puissent aller à l'école, en garderie ou y rester. Entre autres, d'ici le 14 juillet 2019, les parents et tuteurs de ces enfants doivent prouver qu'ils ont fixé un rendez-vous pour toutes les doses de rappel exigées.

En ce qui concerne les enfants qui restent à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire et qui comptent y retourner l'année scolaire 2019-20

Les élèves doivent satisfaire aux exigences de vaccination pour fréquenter l'école. Les enfants qui n'ont pas pris tous les vaccins requis doivent prendre la première dose de chaque série vaccinale quatorze (14) jours après le premier jour de classe ou d'admission en garde d'enfants. Trente (30) jours après le premier jour de classe, les parents ou tuteurs de ces enfants devront également prouver qu'ils ont fixé un rendez-vous pour les doses de rappel.

Ci-après se trouve une récapitulation des nouvelles exigences scolaires en matière de vaccination pour l'année scolaire 2019-20.

Tous les enfants de la garderie jusqu'au 12e grade doivent satisfaire aux exigences pour ce qui est des vaccins listés ci-après :

- DTaP (diphtérie, tétanos et coqueluche acellulaire ou coqueluche)
- Poliovirus
- MMR (contre la rougeole, les oreillons et la rubéole)
- Varicelle (chickenpox)
- Hépatite B

Les enfants de moins de cinq ans en garderie et pré-kindergarten doivent également satisfaire aux exigences pour ces vaccins :

- Hib (*Grippe hémophile type b*)
- PCV (infection à pneumocoque)
- Grippe (flu) : Les enfants doivent prendre le vaccin contre la grippe d'ici le 31 décembre 2019

Les enfants des classes du 6e au 12e grade doivent également satisfaire aux exigences pour ces vaccins :

- Tdap (dose de rappel contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche)
- MenACWY (infection à méningocoque)

Veillez consulter les antécédents vaccinaux de votre enfant avec son pédiatre. Son médecin peut vous dire s'il lui faut prendre d'autres doses des vaccins qu'il a déjà pris ou s'il faut qu'on lui administre d'autres vaccins pour qu'il/elle puisse aller à l'école, en garderie ou y rester. Visitez le site internet schools.nyc.gov et faites la recherche "vaccination immunizations" pour toute une liste de vaccins requis. Si le prestataire de santé de votre enfant ne peut pas lui administrer ses vaccins, le Département de la santé (DOH) a une clinique de vaccination sans rendez-vous (www1.nyc.gov/site/doh/services/immunization-clinics.page).

Pour toute question ayant trait à ces exigences, veuillez contacter le secrétariat du centre de la petite enfance ou de l'école de votre enfant.